

Baccalauréat général et technologique : **épreuve terminale** d'expression orale en langues vivantes étrangères

Série L

Epreuve	Temps de préparation	Durée de l'épreuve	Niveau attendu	Supports et / ou documents à présenter par le candidat (en double exemplaire)	Documents autorisés pendant la préparation et la passation.	Fiche d'évaluation concernée
LV1	10 mn	20 mn (10 mn d'exposé + 10 mn en interaction)	B2	La liste des documents classés par notion et les documents ayant illustré les quatre notions étudiées dans l'année. L'examineur choisit une des notions.	La liste des documents et les documents illustrant la notion sur laquelle le candidat est interrogé.	Fiche d'évaluation et de notation de l'épreuve d'expression orale en LV1 (Annexes du BO n°4 / 23.01.2014)
LV2			B1			Fiche d'évaluation et de notation de l'épreuve d'expression orale en LV2 (Annexes du BO n°4 / 23.01.2014)
LVA1*	10 mn	20 mn (10 mn d'exposé + 10 mn en interaction)	B2 à C1	Le candidat présente deux dossiers illustrant les deux notions du programme qu'il a choisies. Chacun des dossiers est composé de deux documents étudiés en classe et d'un document sélectionné librement par le candidat qui illustre ou complète la notion	Le dossier illustrant la notion sur laquelle le candidat est interrogé.	Fiche d'évaluation et de notation de l'épreuve de spécialité de langue vivante 1 approfondie (Annexe du BO n°43 / 21.11.2013)
LVA2*	10 mn	20 mn (10 mn d'exposé + 10 mn en interaction)	B1 à B2	L'examineur choisit une des notions.		Fiche d'évaluation et de notation de l'épreuve de spécialité de langue vivante 2 approfondie (Annexe du BO n°43 / 24.11.2013)
LELE **	O	10 mn (5 mn d'exposé + 5 mn en interaction)	B2 (pour les LV1) B1 (pour les LV2)	Le candidat présente deux dossiers illustrant deux des thématiques au programme. Chacun des dossiers comprend deux textes extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées auxquels s'ajoute tout document qu'il a semblé pertinent au candidat de présenter. L'examineur choisit une des thématiques.	Le dossier illustrant la thématique sur laquelle le candidat est interrogé.	Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère (Annexe du BO n°43 / 24.11.2013)
LV3***	10 mn	20 mn (10 mn d'exposé + 10 mn en interaction)	A2	Liste des notions du programme étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit une des notions.	La liste des notions et les documents.	Fiche d'évaluation et de notation pour la LV3 (Annexe du BO n°4 / 23.01.2014)

* à l'oral, l'épreuve LVA1 (langue vivante approfondie présentée au titre de la LV1) ou LVA2 (langue vivante approfondie présentée au titre de la LV2) se substitue à celle de la LV1 ou LV2

** L'oral de LELE est accolé à celui de LV obligatoire mais il est distinct de ce dernier (il n'y a plus de temps de préparation pour la LELE). Le candidat présente donc soit LV1 + LELE, soit LV2+LELE, soit LVA1 + LELE, soit LVA2 + LELE. A l'issue de l'interrogation les deux grilles d'évaluation fournies doivent être renseignées (une pour l'épreuve de LV ou LVA, l'autre pour l'épreuve de LELE)

***Attention : pour l'épreuve de spécialité, le candidat doit choisir entre une LV1 approfondie, une LV2 approfondie et une LV3. Si le candidat a choisi comme épreuve de spécialité une LV3, il ne peut pas la choisir comme épreuve facultative.

Autres Séries

LV3	10 mn	20 mn (10 mn d'exposé + 10 mn en interaction)	A2	Liste des notions du programme étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit une des notions.	La liste des notions et les documents.	Fiche d'évaluation et de notation pour la LV3 (Annexe du BO n°4 / 23.01.2014)
-----	-------	--	----	--	--	---

Candidats Individuels (Séries ES, S et Technologiques)

LV1	10 mn	10 mn (5 mn d'exposé + 5 mn en interaction)	B2	Les documents ayant illustré les quatre notions étudiées dans l'année. L'examineur choisit une des notions.	Les documents illustrant la notion sur laquelle le candidat est interrogé.	Fiche d'évaluation et de notation de l'épreuve d'expression orale en LV1 (Annexes du BO n°4 / 23.01.2014)
LV2			B1	Si un candidat ne présente aucun document , l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose au candidat deux documents portant sur deux notions différentes au programme. Le candidat choisira de présenter l'une des deux notions proposées par l'examineur à partir du document fourni.		Fiche d'évaluation et de notation de l'épreuve d'expression orale en LV2 (Annexes du BO n°4 / 23.01.2014)

Oral de contrôle (toutes séries)

LV1 ou LV2	10 mn	20 mn (10 mn d'exposé + 10 mn en interaction)	Niveau attendu dans l'épreuve initiale en fonction de la série et de la LV1 ou LV2.	Aucun document n'est à fournir par le candidat. L'examineur propose au candidat deux documents portant sur deux notions différentes au programme. Le candidat choisira de présenter l'une des deux notions proposées par l'examineur à partir du document fourni.	Le document choisi par le candidat.	Fiche d'évaluation LV1 - Epreuve orale de contrôle (Annexe du BO n°4 / 23.01.2014) Fiche d'évaluation LV2 - Epreuve orale de contrôle (Annexe du BO n°4 / 23.01.2014)
------------	-------	--	---	--	-------------------------------------	--

Baccalauréat professionnel

<p>Épreuve obligatoire LV1 et LV2****</p> <p>En CCF-contrôle en cours de formation</p>	<p style="text-align: center;">pas de préparation</p>	<p style="text-align: center;">15 mn (5 mn expression orale en continu + 5 mn expression orale en interaction + 5 mn compréhension de l'écrit)</p>	<p style="text-align: center;">LV1 : B1+ LV2 : B1</p>	<p>Liste de trois thèmes proposés par le candidat, validée par son enseignant. Ceux-ci peuvent relever <u>d'un ou plusieurs</u> des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation au baccalauréat professionnel : échange avec une classe de la langue cible, réalisation d'un objet confectionné. - Expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée : stage, séjour linguistique, stage pendant les congés, vacances, séjour dans le pays de la langue cible... - Culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.). <p>L'examineur choisit un des thèmes.</p> <p>L'examineur propose au candidat un document authentique inconnu d'environ 15 lignes (1050 signes +/- 10%, espaces et signes de ponctuation compris) et pose 4 à 6 questions en français (du sens général au particulier) ; le candidat répond en français.</p>	<p>Les documents iconographiques, support de parole, éventuellement apportés par le candidat (non obligatoires)</p> <p>Le texte proposé par l'examineur pour la 3^{ème} partie.</p>	<p>Fiches d'évaluation LV1 ou LV2 (Bulletin officiel n° 21 du 27 mai 2010)</p>
<p>Épreuve facultative (langue différente de celle de l'épreuve obligatoire)</p> <p>Ponctuel</p>	<p style="text-align: center;">5 mn (préparation de la 1^{ère} partie)</p>	<p style="text-align: center;">15 mn (5 mn expression orale en continu + 5 mn expression orale en interaction + 5 mn compréhension de l'écrit)</p>	<p style="text-align: center;">B1+</p>	<p>Aucun document n'est à fournir par le candidat.</p> <p>Pour la 1^{ère} partie, l'examineur propose au candidat un document inconnu déclencheur de parole. Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.</p> <p>Pour la 3^{ème} partie, l'examineur propose au candidat un document authentique inconnu d'environ 15 lignes (1050 signes +/- 10%, espaces et signes de ponctuation compris) et pose 4 à 6 questions en français (du sens général au particulier) ; le candidat répond en français.</p>	<p>Le document proposé par l'examineur pour la 1^{ère} partie.</p> <p>Le texte proposé par l'examineur pour la 3^{ème} partie.</p>	<p>Fiche d'évaluation Oral facultatif (Bulletin officiel n° 21 du 27 mai 2010)</p>

**** 1 ou 2 langues obligatoires selon la spécialité du baccalauréat professionnel préparé. Pour les élèves des établissements non habilités à faire passer le CCF, l'épreuve obligatoire de LV1 ou LV2 prend la forme de l'épreuve facultative.